

EXTRAIT DE LA REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

POUR

La **FÉDÉRATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT (LUR-FNASSEM) (Représentant unique)**, association loi du 1^{er} juillet 1901 reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de l'environnement dont le siège est situé 6-8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS, représentée par son président en exercice habilité à cet effet par l'article 10 des statuts

Ayant pour avocat Maître Jean-Philippe MAGINOT, avocat au Barreau de Bordeaux, 61 cours Pasteur, 33000 BORDEAUX

CONTRE

Le décret du 30 août 2022 portant classement, parmi les sites du département du Puy-de-Dôme, du site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César, sur les communes d'Authezatz, Chanonat, Corent, La Roche-Blanche, La Roche- Noire, La Sauvetat, Le Cendre, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Tallende et Veyre-Monton

Production n° 1 : Décret de classement du 30 août 2022

LE SITE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE

1. Au I^{er} siècle av. J.-C., la région de l'actuelle Clermont-Ferrand se distingue par une importante densité humaine et un nombre d'agglomérations remarquable avec, notamment, les oppida de Gergovie, de Gondole et de Coirent, etc.

C'est de Gergovie que, en 53 av. J.-C., Vercingétorix aurait été chassé pour sédition par son oncle et les autres chefs arvernes, avant de revenir y prendre le pouvoir. Selon l'historien Strabon (env. I^{er} siècle av. J.-C. – I^{er} siècle après J.-C.), Vercingétorix serait né à Gergovie.

En 52 av. J.-C., les forces gauloises rassemblées sous la conduite de Vercingétorix, y repoussèrent les assauts et défirent les légions romaines de Jules César, qui assiégeaient l'oppidum de Gergovie.

La bataille de Gergovie (ou siège de Gergovie) est une des batailles principales de la guerre des Gaules. Elle est connue uniquement par le récit de Jules César et des auteurs ultérieurs y faisant allusion.

L'emplacement de l'oppidum et de cette bataille sont cependant restés inconnus.

2. À partir du XV^{ème} et surtout du XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles, les recherches archéologiques se sont orientées principalement vers le site dit du Puy de Merdogne pour une raison toponymique. En effet, bien que Merdogne, d'étymologie gauloise, ait vraisemblablement porté ce nom à l'époque de la guerre des Gaules, et bien que ce site ne corresponde pas à la description faite par Jules César, un lieu habité, une ferme, du nom de *Gergovia*, était situé au pied de ce Puy à La Roche Blanche.

Les fouilles réalisées sur le site ont mis en évidence la présence de nombreux vestiges archéologiques, identifiant là un site assurément exceptionnel.

Cependant, bien que les vestiges ainsi découverts ne puissent être reliés à l'oppidum et à la bataille de Gergovie (ils leur sont notamment postérieurs), Le Puy de Merdogne a été désigné comme le lieu de la bataille.

L'empereur Napoléon III y a organisé un déplacement en grande pompe en 1862.

Production n° 2 : Programme déplacement Napoléon III

Puis, Merdogne fut rebaptisé Gergovie par décret impérial du 11 janvier 1865

Production n° 3 : Décret impérial du 11 janvier 1865

A ainsi été initiée la construction d'un récit national, qui s'est poursuivie avec, notamment, la construction d'un monument sur la bataille de Gergovie en 1900, la célébration de la fête de l'Unité nationale par le régime de Vichy en 1942, ou encore l'inauguration du musée de Gergovie en 2019.

3. Des fouilles archéologiques réalisées en 1861 et 1862, puis de 1932 à 1945 et enfin depuis la fin des années 1990, excluant que le site de Gergovie-Merdogne puisse être le lieu de la bataille de Gergovie, n'ont pas permis de remettre en cause la mémoire nationale.

Les fouilles sur d'autres sites potentiels ont été fortement limitées et même découragées par les services de l'État.

4. Ces derniers ont même engagé la procédure de classement au titre de la législation sur les sites.

Les collectivités, et en particulier la région Auvergne-Rhône-Alpes, portent, sur ce site, des projets d'aménagement comportant infrastructures (création d'un téléphérique) et extension du musée pour créer un parc à thème pour le grand public en lien avec l'histoire Gauloise.

Production n° 4 : Article La Montagne du 29 mars 2022

Une concertation a été menée avec les communes concernées afin de déterminer les parcelles à inclure dans le périmètre du site. Cependant, l'emplacement exact du site de la bataille de Gergovie et, par suite, l'objet et l'intérêt historiques de ce classement n'ont jamais été débattus.

Le classement du site participerait donc au développement économique et touristique du bassin clermontois, au détriment toutefois de l'histoire.

5. Le projet de classement couvre 4 150ha et 14 communes. Il inclut, outre le site dit de la bataille de Gergovie et les deux camps de César associés, les oppida de Corent et Gondole.

Production n° 5 : Note de présentation
Productions n° 6 à 8 : Dossier d'enquête
Production n° 9 : Plan cadastre
Production n° 10 : Plan IGN

L'enquête publique s'est déroulée du 3 juin 2019 au 8 juillet 2019.

Production n° 11 : Arrêté de mise à l'enquête publique

Aux termes du dossier mis à l'enquête publique, « *l'identification du lieu de la bataille de Gergovie ne fait aujourd'hui plus débat* ». L'enquête a démontré que rien n'était moins vrai.

En effet, lors de l'enquête publique, l'un des requérants a rappelé l'absence de certitude s'agissant de la localisation du Grand Camp de César contrairement à ce qu'indique le dossier d'enquête.

Dans le même sens l'association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT) a rappelé que les vestiges identifiés dans le Sud du Bassin Clermontois, sur le site de Gergovie-Merdogne, démontraient une présence militaire romaine postérieure à la guerre des Gaules, majoritairement augustéenne (décennies qui précèdent la fondation d'*Augustonemetum* – aujourd'hui Clermont-Ferrand) :

Si la problématique de la localisation de la ville et de la bataille de Gergovie a suscité beaucoup de littérature depuis Simeoni, et parfois engendré d'intenses polémiques, il n'en reste pas moins que les données récentes révèlent un **faisceau d'indices sur la présence de troupes légionnaires ou/et auxiliaires romaines** (militaria, éléments de fortification...) au sud du bassin clermontois (approximativement dans un triangle Corent/Gondole/Gergovie). Ce faisceau d'indices semble toutefois démontrer que cette **présence militaire romaine est postérieure à la guerre des Gaules** et majoritairement augustéenne (dans les décennies qui précèdent la fondation d'*Augustonemetum* autour du changement d'ère).

Production n° 12 : Contribution ASCOT à l'enquête publique

L'ASCOT, sans nier l'intérêt archéologique du site de Gergovie-Merdogne, a demandé qu'une véritable campagne de fouilles de grande ampleur soit menée sur le site des Côtes de Clermont, identifié depuis le XX^{ème} siècle comme étant le site le plus probable de la bataille de Gergovie et des Camps de César (v. *infra*).

Production n° 25 : Localisation des sites de Merdogne et des Côtes de Clermont

6. Dans leurs réponses aux observations de l'enquête publique, les services de l'État se sont montrés lapidaires. S'ils reconnaissent l'existence de débats sur l'emplacement de la bataille de Gergovie, ils s'en remettent à la « *position retenue et officielle* ».

L'État exclut en outre toutes investigations supplémentaires sur le site des Côtes de Clermont, se retranchant derrière le « périmètre de classement ».

Enfin, le commissaire enquêteur ne fait aucune mention de cette controverse, ni dans son rapport ni dans ses conclusions.

7. Par décret du 30 août 2022, a été classé parmi les sites du département du Puy-de-Dôme le site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César.

Production n° 1 : Décret de classement du 30 août 2022

Si les associations requérantes sont attachées à la protection du patrimoine et des paysages historiques, force est toutefois de constater que ce décret repose sur des motifs erronés : le site ainsi classé ne correspond nullement à celui de la bataille de Gergovie, de l'oppidum de Gergovie et des camps de César.

Le décret du 30 août 2022 nuit à la recherche archéologique et historique en reconnaissant comme établi sur le site de Gergovie-Merdogne l'emplacement de la bataille de Gergovie malgré les débats et la controverse scientifiques, et fait obstacle à la réalisation de recherches complémentaires sur le site qui apparaît être le véritable lieu de cette bataille de la guerre des Gaules, celui des Côtes de Clermont.

C'est la raison pour laquelle les requérants en demandent l'annulation.

III. DISCUSSION : ERREUR DE FAIT QUANT À LA DÉSIGNATION DU SITE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE ET DES CAMPS DE CÉSAR

13. En application de l'article L. 341-1 du code de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un classement les sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ».

14. Au cas présent, il ressort tant des termes du décret de classement que du dossier d'enquête que le classement et son périmètre sont justifiés par l'intérêt historique que présenterait le site de la bataille de Gergovie et des camps de César.

15. Comme rappelé en introduction, l'histoire de la recherche de la localisation de la ville antique et de la bataille de Gergovie procède d'une erreur historique mise au jour au début du XX^{ème} siècle.

➤ Rappels historiques

16. Le nom de Gergovie pour désigner la capitale de l'Auvergne avait été perdu, possiblement pour avoir été victime d'un rite d'exécration après s'être opposée à Rome. Aucune inscription n'en a été retrouvée.

Mais, à 7 kilomètres au sud de Clermont-Ferrand, existe une « ferme de Gergovie », dont l'existence est attestée depuis l'an 950, en tant que villa *Gergoia* ou *Gergovia*. Il était donc naturel de chercher la ville de Gergovie à partir de cette ferme, et c'est ce que fit dès 1559 un érudit, Gabriel Siméoni, en remarquant cette ferme se trouvant au pied d'une montagne isolée, le Puy de Merdogne, sur laquelle ont été identifiés des vestiges antiques.

Production n° 19 : Gabriel Simeoni Description de la Limagne d'Auvergne 1560

L'assimilation du Puy de Merdogne à l'oppidum de Gergovie a été la seule hypothèse disponible pour les chercheurs ultérieurs. La topographie du terrain n'était cependant pas conforme au récit de César. Ainsi, l'article *Gergovia* rédigé par Louis de Jaucourt dans l'Encyclopédie de Diderot précise : « *On ignore où elle est située ; et l'opinion générale qui met cette ville sur la montagne appelée le Puy-de-Merdogne, à une lieue de Clermont en Auvergne, souffre les plus grandes difficultés* ».

C'est dans ce contexte que Napoléon III ordonna des fouilles en 1862, pour documenter l'Histoire de Jules César qu'il a personnellement signée. Il s'agissait notamment de retrouver les deux camps romains du récit de César.

17. Ce n'est que bien plus tard, en 1932, que l'hypothèse du véritable emplacement de la bataille de Gergovie sur la montagne des Côtes de Clermont, qui domine le Nord de la ville, a été avancée.

Elle provient du peintre Maurice Busset, et est rapidement répercutée : l'académicien Pierre de Nolhac l'annonce en une du *Figaro*, puis les remparts des Côtes de Clermont font la couverture de *l'Illustration*. Cette hypothèse présente une adéquation parfaite au texte de

César, les deux camps romains étant assimilés pour l'un à la cité de Montferrand, pour l'autre au Puy-de-Chanturgue entre Montferrand et les Côtes de Clermont.

En 1948, l'archéologue Paul Eychart réalise des fouilles aux Côtes de Clermont qui mettent en évidence sur le Puy de Chanturgue les restes encore visibles du petit camp de César, qui en font le camp le mieux conservé de la guerre des Gaules.

Une carrière s'installe toutefois sur les Côtes de Clermont à partir de 1956, et ne fermera qu'en 2004. Les intérêts économiques compromettent alors la poursuite des investigations scientifiques.

Le ministère de la culture reconnaît cependant, en 1982, ne pas être en mesure de conclure en faveur de l'un des deux sites.

En 1993, le philologue Yves Texier soutient une thèse : « *Gergovie : essai historique et critique sur l'identification du site* », décisive en faveur des Côtes-de-Clermont pour ce qui est de la conformité au texte de César.

➤ Rappels terminologiques

Oppidum

Un oppidum est un large espace fortifié qui remplissait des fonctions économiques, politiques et religieuses. Les oppida ont été établis en Europe celtique à partir du II^{ème} siècle av. J.-C

Gergovie, ou Gergovie des Arvernes

Ville d'Auvergne antique.

Le nom de Gergovie pourrait provenir d'une racine celtique évoquant les grues, oiseaux migrateurs. Gergovie est connue uniquement par le récit de la guerre des gaules de Jules César et par des auteurs ultérieurs qui font allusion à ce récit. C'est de Gergovie qu'en 53 avant J-C Vercingétorix est chassé pour sédition par son oncle et les autres chefs arvernes, avant de revenir y prendre le pouvoir. C'est là qu'eut lieu en 52 avant J-C une importante bataille qui vit la défaite de César face à Vercingétorix. Selon l'historien Strabon, qui écrit au tournant des 1^{er} siècles avant et après Jésus-Christ, Vercingétorix était né à Gergovie.

La bataille de Gergovie

Suite d'événements militaires décrits par Jules César au chapitre VII de la Guerre des Gaules, alinéa 34 à 53. Ce texte comprend des indications topographiques, et des descriptions des opérations militaires.

Les camps de César

César cite deux camps établis lors de ses opérations militaires.

Le grand camp est établi à son arrivée pour ses six légions.

Le deuxième est évoqué par César comme suit : « *En face de la ville, au pied même de la montagne, était une éminence escarpée de toutes parts et bien fortifiée ; César, dans le silence de la nuit, sort de son camp, s'empare du poste, dont il culbute la garde, avant que de la ville on puisse lui envoyer du secours, y met deux légions, et tire du grand au petit camp un double fossé de douze pieds, pour qu'on puisse aller et venir même individuellement, sans crainte d'être surpris par l'ennemi* ».

L'oppidum de Gergovie, ou plateau de Gergovie (anciennement Puy de Merdogne)

Oppidum sur la commune de la Roche-Blanche, dénommé Puy de Merdogne jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Le village de Gergovie (anciennement Merdogne)

Village de la commune de la Roche-Blanche, au flanc de la montagne qui porte le plateau de Gergovie. Il porte ce nom en vertu d'un décret impérial du 11 janvier 1865.

La ferme de Gergovie

Établissement de la commune de la Roche-Blanche, dont la présence est attestée depuis le X^{ème} siècle. La ferme de Gergovie se trouve au pied du Puy de Merdogne, au bord du chemin antique allant de Nîmes ou du Puy à l'oppidum des Côtes de Clermont.

Oppidum des côtes de Clermont

Grand oppidum sur les communes de Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Blanzat, à 10km de la ferme de Gergovie.

➤ **Sur l'erreur quant à la localisation du site de la bataille de Gergovie**

18. Quatre raisons principales démontrent cette erreur.

19. **En premier lieu**, Le Puy de Merdogne, nom d'origine Gauloise, ne peut avoir été désigné par César sous le nom de Gergovie.

L'on remarquera que tous les puys d'Auvergne portent un nom d'étymologie gauloise ou préceltique, qu'ils portaient certainement au moment de la guerre des Gaules.

Tous sauf un : Il s'agit du puy connu sous le nom des Côtes-de-Clermont. Ce puy est le plus proche de ce qui est attesté comme la capitale de l'Auvergne depuis les années 20 après Jésus-Christ : *Augustonemetum* devenu Clermont.

Anecdotiquement, l'on relèvera qu'il y a des étendues d'eau permanentes sur les Côtes-de-Clermont, et non sur l'oppidum « de Gergovie » de Merdogne. Or, l'étymologie du mot Gergovie est une probable référence aux grues migratrices.

20. **En deuxième lieu**, le texte de César ne laisse pas de doute sur le fait que Gergovie était une ville importante.

Production n° 20 : Extraits de la Guerre des Gaules

L'oppidum de Gergovie (Merdogne) a fait l'objet de fouilles archéologiques, principalement de 1932 à 1945 et depuis le début des années 2000.

Production n° 21 : Les armées romaines en Gaule à l'époque républicaine Extraits

Ces fouilles ont mis en évidence un site antique fortifié et aménagé. Le mobilier archéologique découvert dans le rempart gaulois qui entoure le site montre qu'il a été opérationnel du milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. avant notre ère jusqu'à la fin du règne d'Auguste.

Les 720 monnaies trouvées sur le site et répertoriées en 2018 datent presque toutes d'après 52 av. J.-C :

- 310 monnaies « EPAD au guerrier » attribuées au chef Epasnactos ont été retrouvées sur le site de Gergovie-Merdogne. Or, elles sont attribuées au chef Epasnactos, cité par César comme le meilleur ami des Romains après 52 av. J.-C. Elles sont très certainement postérieures à la bataille de Gergovie.
- Seulement 4 bronzes au Renard (antérieurs à 52 av J.-C.) ont été retrouvés sur le site de Gergovie-Merdogne, alors que l'oppidum de Gergovie était une cité importante.

À titre de comparaison, ce sont 479 bronzes au Renard qui ont été retrouvés sur le site voisin de l'oppidum de Corent, pourtant moins important que l'oppidum de Gergovie.

L'abondant mobilier céramique d'importation, correspondant à des centaines de récipients, donne toujours une datation de la fin du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ et du siècle suivant.

Ces données peuvent être comparées à celles d'autres oppida :

- Les découvertes sur l'oppidum de Corent (également objet du décret de classement) permettent d'affirmer qu'une vaste agglomération s'y est développée à partir de 150 av. J.-C, à son apogée entre 120 et 50 av. J.-C.
- D'importantes structures, des milliers de pièces archéologiques démontrent l'importance aux II^{ème} et I^{er} siècles av. J.-C. de l'oppidum de Bibracte, capitale du peuple des Éduens en Bourgogne, voisins des Arvernes.

Enfin, le dossier d'enquête mentionne l'existence d'une « place centrale dallée ». Toutefois, contrairement aux indications du dossier, cette place n'a pas été précisément datée et aucune donnée archéologique ne permet d'affirmer qu'elle serait contemporaine de la bataille de Gergovie.

Le nombre infime de vestiges antérieurs à 52 av J-C sur un site qui a été copieusement fouillé démontre donc que l'oppidum de Gergovie n'était pas la ville citée par César.

21. L'oppidum des Côtes de Clermont n'a, lui, pas fait l'objet de fouilles importantes.

Malgré cela, il a révélé une occupation au II^{ème} siècle av. J.-C. En particulier, sur onze monnaies trouvées, 7 sont datées de 140 à 80 av. J.-C.

Les remparts encore visibles sur l'oppidum des Côtes de Clermont ont été datés de 250 av. J.-C.

Production n° 22 : Paul Eychart Préhistoire et origine de Clermont Extraits

22. En troisième lieu, le site dit de l'oppidum de Gergovie (à Merdogne) ne correspond pas à la description de la bataille par Jules César.

La description des événements par Jules César comporte des indications topographiques, ou sur les opérations militaires. Il est donc possible de confronter une à une ces indications avec la réalité du terrain sur le site de l'oppidum dit de Gergovie, et des deux camps que César a installés au cours des événements.

Production n° 20 : Extraits de la Guerre des Gaules

Une seule analyse complète de ces événements a été publiée. Il s'agit de la thèse d'Yves Texier « *Gergovie : Essai historique et critique sur l'identification du site* ».

Production n° 23 : Thèse Yves Texier Extraits

L'auteur, faisant appel à une lecture précise du texte latin, distingue dix indications topographiques et huit indications sur le déroulé des opérations qui comportent une information sur le terrain. Il confronte une à une ces dix-huit indications à la topographie du site de l'oppidum dit de Gergovie et des deux camps cités dans le décret de classement (p. 196 à 319).

Sa conclusion est sans appel : « *Tout se passe, en fin de compte, comme si une reconstitution conforme était impossible à Gergovie-Merdogne* ».

L'on ne s'étonnera pas d'une conclusion si tranchée au regard du nombre de dix-huit conditions à remplir pour rendre le site conforme au texte de Jules César. Pour ne prendre que l'une d'entre elles, la position du petit camp décrite par César comme suit :

« *En face de la ville (e regione oppidi), au pied même de la montagne, était une éminence escarpée de toutes parts et bien fortifiée* ».

L'expression latine indique clairement un alignement entre l'oppidum (la ville) de Gergovie, l'éminence observée et l'observateur. Yves Texier donne deux cents citations à l'appui de cette lecture du « e regione oppidi ».

Ainsi, cette seule condition n'est pas réunie pour les sites de l'oppidum de Gergovie et des camps objets du décret de classement.

23. Yves Texier a soumis le site des Côtes de Clermont au même examen détaillé (pages 727 à 786).

Cette hypothèse respecte toutes les dix-huit indications de César, en faisant un bien meilleur candidat à la désignation du site de la bataille de Gergovie et des camps de César, avec une probabilité supérieure à 99%, que le plateau de Merdogne.

La conclusion de l'auteur est la suivante : « *Rien ne paraît s'opposer gravement à ce que les côtes de Clermont aient été le lieu du siège et de la bataille de Gergovie ; et plusieurs données décisives semblent plaider au contraire en faveur de ce site-là* ».

En effet, l'on remarquera en particulier l'alignement de l'oppidum des Côtes de Clermont avec les camps de César situés respectivement sur le Puy de Chanturgue et à l'emplacement de la cité de Montferrand.

Production n° 25 : Localisation des sites de Merdogne et des Côtes de Clermont

24. En dernier lieu, les recherches n'ont pas révélé d'indices de bataille autour de l'oppidum dit de Gergovie à Merdogne.

Cosigné par huit auteurs, l'article « *Présences militaires romaines dans le bassin clermontois* » de l'ouvrage *L'armée romaine en Gaule à l'époque républicaine* (sous la direction de Michel Reddé, Bibracte, 2018, p73-112) se propose de « *présenter un bilan actualisé des découvertes pouvant être associées avec le siège césarien (ouvrages fossoyés, aménagements annexes et mobilier)* ».

Production n° 24 : Présences militaires romaines dans le bassin clermontois Extraits

- Concernant les ouvrages fossoyés :
 - Le prétendu « grand camp » de César a été identifié en 1862 alors que l'hypothèse de Gergovie aux côtes de Clermont n'avait pas encore été avancée. C'est un quadrilatère aux formes arrondis dont l'emprise est de 35 hectares. Il est entouré d'un fossé en V d'une profondeur maximale observée de 1m (1,4 m au XIX^{ème} siècle). Il n'y a pas d'autre structure marquante.
 - Le « petit camp » de 7 hectares a fait l'objet de sondages de prospection géophysique par quatre méthodes différentes. Un fossé en V de 300 mètres de longueur le borde sur deux côtés. Une anomalie de détection au tracé courbe, en retrait de dix mètres à l'intérieur du fossé, fait penser à une clavicule, dispositif typique de protection des entrées d'un camp romain. Il n'y a pas d'autre structure marquante.

Production n° 29 : Plan du petit camp identifié au Puy de Chanturgue

- Dernier aménagement relaté par César : « il tire du grand au petit camp un double fossé de douze pieds, pour qu'on puisse aller et venir même individuellement, sans crainte d'être surpris par l'ennemi.»

Toutefois, selon les auteurs, « la mise en évidence du dispositif de liaison constitue, depuis le XIX^{ème} siècle, le point faible de la recherche sur les ouvrages Césariens devant Gergovie ».

Son tracé supposé, qui est reproduit dans le dossier de classement, ne comporte nulle part de double fossé ; venant du petit camp, il semble esquisser le grand camp pour aller au-delà.

- Les *militaria*, objets qui vont des armes aux clous de chaussure, sont un marqueur de la présence militaire romaine. Les objets trouvés dans les camps et les fossés sont décrits dans cet article.

Leur datation est discutable. Michel Reddé, sous la direction duquel est écrit l'ouvrage de synthèse, conclut : « *La démonstration a été faite dans ces pages, que tous les *militaria* découverts sur le site de Gergovie (au sens large), ne devaient sans doute pas être rattachés à l'épisode césarien. La conclusion [...] pose, une fois encore, la question de la présence de l'armée romaine sur les oppida au lendemain de la conquête* » (pages 287, 296 et 299).

25. Les indices des ouvrages romains et de la bataille autour de l'oppidum dit de Gergovie peuvent être comparés à d'autres découvertes :

- À Alésia, les ouvrages romains qui entourent le site sont incomparablement plus importants ; les *militaria* sont très abondants à l'exemple de plus de 150 armatures de traits de scorpion, une machine de guerre romaine.
- Aux Côtes de Clermont :
 - Le grand camp de César de 17 ha peut être reconnu sur le plan de la ville de Montferrand, dans l'hypothèse où le rempart médiéval a repris l'emplacement de la fortification romaine, comme on le constate à Léon (Espagne) ville fondée sur un camp de légion romaine, un siècle après César.

Sur ce plan, l'alignement des rues des Cordeliers et Jules Guesde dessine le *cardo maximus*, axe nord-sud de tout établissement romain, dont le tracé répète celui de la fondation de Rome.

Ce tracé perpendiculaire au soleil a permis à l'archéologue Paul Eychart de dater la fondation du grand camp de César au 21 mars 52 av. J-C.

À cette constatation remarquable, il a été objecté que le plan de Montferrand serait notoirement celui d'une bastide établie par les comtes de Clermont en 1196.

Il ressort toutefois sans ambiguïté de la charte de franchise de 1196 que la ville de Montferrand préexistait. En effet, elle donne « *à tous ceux qui maison prendront ou auront ou séjourneront en la ville de Montferrand, bons usages et bonnes coutumes, les meilleurs que l'on pourrait trouver en obs de borzes (traduction de l'occitan à faire) de Montpellier, du Puy (...) et autres bonnes villes...* ». Le château comtal date d'ailleurs de 1120.

Production n° 27 : Charte de coutumes de Montferrand de 1196

Cette charte fait par ailleurs état d'un « chemin » qui pourrait être ce *cardo maximus*. Elle dispose que les parcelles qui seront données « *au chemin* » devront avoir seize brasses de long et huit brasses de large. Celles qui seront

données « *hors du chemin* » devront avoir douze brasses de long et six de large. Cela confirme qu'un chemin préexistait au lotissement organisé par la charte.

Également, l'examen du parcellaire actuel montre clairement qu'un lotissement de parcelles plus grandes que toutes les autres de la ville s'est constitué de part et d'autre des rues des Cordeliers et Jules Guesde, qui traversent la ville de Nord au Sud semblant désigner le « chemin » cité.

Production n° 28 : Parcellaire rues Cordeliers et Jules Guesde

Cet axe ne conduit pas au château des comtes de Clermont, et son existence ne se justifie que dans un plan d'ensemble d'une structure préexistante. Il correspond à l'emplacement du *cardo maximus* d'un camp dont les fossés périphériques seraient devenus les limites de la ville.

La disposition dans l'axe du puy de Chanturgue, la distance de l'oppidum des Côtes de Clermont correspondant à quelques dizaines de mètres près aux 1 800 mètres indiqués par César, désignent très certainement le grand camp établi par le général à son arrivée à Gergovie.

- Le petit camp de César est identifié au Puy de Chanturgue. Il a conservé des structures visibles qui en ferait le camp le mieux conservé de la guerre des Gaules. L'orientation de son *cardo maximus* donne la date du 14 avril 52 av. J.-C. pour sa première occupation. En revanche, aucunes *militaria* n'ont été trouvées faute de recherches réalisées à ce jour...

Production n° 29 : Plan du petit camp identifié au Puy de Chanturgue

Ainsi, malgré les recherches menées depuis 150 ans, la faiblesse des traces de toute activité militaire ne permet pas d'établir que la bataille de Gergovie se soit déroulée autour de l'oppidum de Gergovie-Merdogne.

26. Tout indique ainsi que la recherche de Gergovie soit partie du seul postulat de Gabriel Simeoni au XVI^{ème} siècle, à savoir la désignation du site de la bataille sur le fondement de la présence d'une ferme du même nom au pied du Puy de Merdogne.

Pourtant, cette *villa Gergoia* se trouve sur la principale voie antique qui conduit du sud vers l'oppidum des Côtes de Clermont, ce qui pourrait expliquer son nom. En effet, bien des villes sont annoncées en bord de route par des établissements qui portent leur nom. La *villa Gergoia* pourrait ainsi seulement avoir indiqué au voyageur qu'il approchait du but. Mais le tracé de la route menant de la Ferme de Gergovie aux Côtes de Clermont est effacé à l'emplacement de la ville d'*Augustonemetum* (Clermont-Ferrand), fondée après l'époque de Jules César.

Production n° 25 : Localisation des sites de Merdogne et des Côtes de Clermont

C'est ce qui a empêché Gabriel Simeoni et ses successeurs d'émettre l'hypothèse simple qui l'eût conduit aux Côtes de Clermont.

27. En définitive, il résulte de ce qui précède que la localisation de la bataille de Gergovie et des camps de César est fortement remise en cause. Une démarche scientifique aurait d'ailleurs dû conduire à exclure le site de Merdogne, et à reconnaître comme bien meilleur candidat le site des Côtes de Clermont.

Le décret en litige s'en trouve gravement erroné en tant qu'il classe le site de la bataille de Gergovie et des Camps de César.

Cette erreur, qui affecte la justification du classement et son périmètre, remet en cause l'intérêt historique du classement et, par suite, sa légalité, justifiant l'annulation du décret en litige qui procède d'une erreur d'appréciation.

Productions

1. Décret de classement du 30 août 2022
2. Programme déplacement Napoléon III
3. Décret impérial du 11 janvier 1865
4. Article La Montagne du 29 mars 2022
5. Note de présentation
6. Dossier d'enquête 1 sur 3
7. Dossier d'enquête 2 sur 3
8. Dossier d'enquête 3 sur 3
9. Plan cadastre
10. Plan IGN
11. Arrêté de mise à l'enquête publique
12. Contribution ASCOT à l'enquête publique
13. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
14. Décret du 18 août 2013 déclarant l'association Patrimoine Environnement d'utilité publique
15. Arrêté du 12 décembre 2018 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de Patrimoine Environnement
16. Statuts de Patrimoine Environnement
- 17.
- 18.
19. Gabriel Simeoni Description de la Limagne d'Auvergne 1560
20. Extraits de la Guerre des Gaules
21. Les armées romaines en Gaule à l'époque républicaine Extraits
22. Paul Eychart Préhistoire et origine de Clermont Extraits
23. Thèse Yves Texier Extraits
24. Présences militaires romaines dans le bassin clermontois Extraits
25. Localisation des sites de Merdogne et des Côtes de Clermont
- 26.
27. Charte de coutumes de Montferrand de 1196
28. Parcellaire rues Cordeliers et Jules Guesde
29. Plan du petit camp identifié au Puy de Chanturgue